



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°017/2024

OBJET : Budget primitif 2024

Le Conseil municipal a été convoqué le 28/03/2024 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 03 avril 2024, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Quynh NGO, M. Pascal LEROY, Mme Philomène PINTO, Adjointes au Maire; Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Claude DELOBEL, M. Albert BLOSSI, M. Yvon COADOU, M. Paulo RAMOS, Mme Fabienne RIQUART, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, M. Dany CAMACHO, Mme Valérie COUREAU, M. Corentin LÉVY, Mme Brigitte JARDEL, Mme Laurence AGRAPART, Mme Annette VIRLY RICHARD, M. Martial GAUTHIER, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Anthony BUNELLE, Mme Carole PERSONNIER Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : Mme Jeannette BRAZDA donne pouvoir à Mme Quynh NGO, Mme Martine MUSA donne pouvoir à M. Robert ALLY, M. Serge HOUZIEL donne pouvoir à Mme le Maire, M. Daniel GIZZI donne pouvoir à Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE donne pouvoir à Mme Marie HAMIDOU, M. Lionel MARSAULT donne pouvoir à M. Jean-Jacques LEGRAND, M. Gilles PRENELLE donne pouvoir à Mme Annette VIRLY RICHARD,

Était absent : M. Xavier DUGOIN

M. Albert BLOSSI, Conseiller municipal, a été désigné dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : R. ALLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°070/2023 du Conseil municipal du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier pour 2024,

Vu la délibération n°005/2024 du Conseil municipal du 6 février 2024 approuvant la mise en place de la fongibilité des crédits pour 2024,

Vu la délibération n°006/2024 du Conseil municipal du 6 février 2024 prenant acte du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 présenté aux membres du Conseil municipal pour l'exercice 2024,

Vu la délibération n°016/2024 du conseil municipal du 3 avril 2024 décidant de la reprise anticipée des résultats 2024,

Vu l'avis de la commission de Finances Urbanisme du 18 mars 2024,

Entendu le rapport de présentation et après lecture du budget primitif 2024, il est proposé au Conseil municipal un vote par chapitre comme suit :

Le résultat du vote par chapitre est le suivant :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	VOTES
013	Atténuations de charges	330 000,00 €	Pour : 27, Contre : 5
70	Produits des services et du domaine	1 673 500,00 €	Pour : 27, Contre : 5
73	Impôts et taxes	7 701 700,00 €	Pour : 27, Contre : 5
731	fiscalité locale	13 270 500,00 €	Pour : 27, Contre : 5
74	Dotations et participations	1 251 735,00 €	Pour : 27, Contre : 5
75	Autres produits gestion courante	154 060,00 €	Pour : 27, Contre : 5
76	Produits financiers	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	20 000,00 €	Pour : 27, Contre : 5
042	Opération de transferts entre section	454 000,00 €	Pour : 27, Contre : 5
TOTAL		24 855 495,00 €	

B Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	VOTES
011	Charges à caractère général	5 197 330,99 €	Pour : 27, Contre : 5
012	Charges de personnel	11 279 230,00 €	Pour : 27, Contre : 5
014	Atténuations de produits (SRU, FPIC, FSRIF)	192 000,00 €	Pour : 27, Contre : 5
65	Autres charges gestion courante	5 670 857,02 €	Pour : 27, Contre : 5
66	Charges financières	530 000,00 €	Pour : 27, Contre : 5
67	Charges exceptionnelles	105 000,00 €	Pour : 27, Contre : 5
042	Dotations aux amortissements	937 000,00 €	Pour : 27, Contre : 5
023	Virement à la section d'investis.	944 076,99 €	Pour : 27, Contre : 5
TOTAL		24 855 495,00 €	

II - SECTION D'INVESTISSEMENT**A - Recettes**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	VOTES
021	Virement de la section de fonct.	944 076,99 €	Pour : 27, Contre : 5
10	Dotations Fonds divers Réserves	420 000,00 €	Pour : 27, Contre : 5
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	1 762 835,22 €	Pour : 27, Contre : 5
13	Subventions d'investissement	1 227 841,40 €	Pour : 27, Contre : 5
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	
024	Cessions d'immobilisations	10 000,00 €	Pour : 27, Contre : 5
040	Opérations d'ordre de transferts	937 000,00 €	Pour : 27, Contre : 5
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	
TOTAL		5 301 753,61 €	

B - Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	VOTES
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	292 220,08 €	Pour : 27, Contre : 5
16	Remboursement d'emprunts	1 777 100,00 €	Pour : 27, Contre : 5
20	Immobilisations incorporelles	58 175,74 €	Pour : 27, Contre : 5
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	1 805 924,05 €	Pour : 27, Contre : 5
23	Immobilisations en cours	904 893,74 €	Pour : 27, Contre : 5
26	participations	9 440,00 €	Pour : 27, Contre : 5
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	
040	Opérations d'ordre de transferts	454 000,00 €	Pour : 27, Contre : 5
042	Opérations patrimoniales	0,00 €	
TOTAL		5 301 753,61 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 27, contre : 5 : Mme Annette VIRLY RICHARD, M. Martial GAUTHIER, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Anthony BUNELLE, M. Gilles PRENELLE pouvoir donné à Mme Annette VIRLY RICHARD) après un vote à main levée.

ADOpte le budget primitif 2024 et ses annexes de la commune arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	%
Section d'investissement	5 301 753,61 €	5 301 753,61 €	18%
Section de fonctionnement	24 855 495,00 €	24 855 495,00 €	82%
TOTAL	30 157 248,61 €	30 157 248,61 €	100%

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Note de présentation

3) Budget primitif 2024 de la commune

La présentation du budget primitif 2024 fait suite au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 6 février dernier entre les conseillers municipaux morangissois.

Le budget 2024 est le premier budget qui a été préparé en application de la nouvelle nomenclature M57 qui remplace la M14.

Alors qu'il était indiqué dans le ROB présenté le 6 février 2024, qu'il serait difficile de reprendre les résultats dans le budget primitif 2024, le service de gestion comptable (ex trésorerie principale) a pu nous les adresser avant la clôture de la préparation du budget primitif nous permettant ainsi de les y intégrer.

Les résultats 2023 s'élèvent après pointage avec les services comptables à 1 762 835.22€, ils seront repris par anticipation dans le Budget Primitif 2024 et seront définitivement affectés après le vote du compte administratif 2023.

Seront intégrés donc en plus des résultats 2023 les restes à réaliser des dépenses et recettes d'investissement correspondant aux opérations en cours de réalisation et non achevées au 31/12/2023.

A - L'équilibre des sections

Le projet de budget primitif 2024 est arrêté conformément à la réglementation en équilibre budgétaire comme suit :

	Dépenses	Recettes	%
Section d'investissement	5 301 753,61 €	5 301 753,61 €	18%
Section de fonctionnement	24 855 495,00 €	24 855 495,00 €	82%
TOTAL	30 157 248,61 €	30 157 248,61 €	100%

B -Les grandes masses budgétaires en fonctionnement

SECTION de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 24 855 495,00€ et se répartit en grandes masses comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	BP 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	210 000,00 €	330 000,00 €
70	Produits des services et du domaine	1 590 252,00 €	1 673 500,00 €
73	Impôts et taxes	20 387 210,00 €	7 701 700,00 €
731	Fiscalité locale	0,00 €	13 270 500,00 €
74	Dotations et participations	1 149 060,00 €	1 251 735,00 €
75	Autres produits gestion courante	152 950,00 €	154 060,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	20 000,00 €
042	Opération de transferts entre section	0,00 €	454 000,00 €
TOTAL		23 489 472,00 €	24 855 495,00 €

Zoom sur les recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 013-Atténuation des charges : 330 000 €

-indemnités journalières versées par l'assurance du personnel et la caisse primaire de maladie, suite aux absences pour maladie des agents communaux. Le montant 2024 a été revalorisé au regard des réalisations 2023 et des dossiers en cours d'instruction.

Chapitre 70-Produits des services et du domaine : 1 673 500,00 €

- recettes des usagers : 1 595 500€
- recettes de concessions funéraires et droits de voirie : 65 000€ ;
- recettes des remboursements de redevables divers : 13 000 €

Chapitre 73--Impôts et taxes : 7 701 700€

Les recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Attribution de compensation de Grand Orly Seine Bièvre : 7 660 000 €
- Recettes du fonds national de garantie des ressources : 41 700 €

Chapitre 731-Fiscalité locale 13 270 500€

Cette subdivision du chapitre 73 (nouveau M57) regroupe les recettes suivantes :

- Recettes des taxes des ménages : 11 954 500 €

La majorité municipale n'a pas augmenté les taux d'imposition depuis son arrivée en 2020. L'inflation des années 2022 et 2023 qui a impacté fortement les budgets a contraint la ville à faire face à des augmentations de dépenses très importantes (fluide, personnel, restauration) qu'il a fallu financer par des recettes de fonctionnement, qui elles, n'ont pas progressé dans la même proportion.

Ainsi la taxe additionnelle aux droits de mutations prévue pour un montant de 1 100 000 euros au BP 2023 ne sera prévue ci-dessous que pour 750 000 euros en 2024 au regard de la

réalisation 2023 qui s'élève à 855 624 euros, cette baisse résultant du ralentissement du marché immobilier.

Pour mémoire, la ville a dû faire face ces deux dernières années aux dépenses supplémentaires de fonctionnement dûes :

- Aux augmentations des salaires consécutives aux mesures statutaires (valeur point d'indice et revalorisation des grilles indiciaires) qui s'élèvent à un montant total de 1 253 000 euros depuis le 1^{er} juillet 2022 jusqu'à la dernière revalorisation opérée au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des agents
- A l'augmentation des fluides des années 2022 et 2023 : + 560 000 euros, dépenses qui ne devraient pas diminuer en 2024.
- A l'augmentation des dépenses d'alimentation consécutives à l'inflation d'une part et à l'augmentation du nombre de rationnaires (+50 000 euros)
- A l'augmentation de l'ensemble des fournitures, matériaux et prestations impactées par l'inflation galopante de 2022 et 2023 et par l'augmentation du SMIC consécutive à cette inflation.

Aussi, afin de dégager un autofinancement permettant de financer les investissements prévus en 2024 et sur les années suivantes telles que prévues dans le plan prévisionnel d'investissement présenté avec le ROB 2024, la ville se voit contrainte cette année d'augmenter les taux de TFB, TFNB et TH de 4%. Pour mémoire, la taxe d'habitation a été maintenue pour les résidences secondaires et pour les logements vacants.

L'augmentation du produit résulte de la progression des bases fixée par l'Etat à 3.9 % appliquée aux bases notifiées 2023 ainsi qu'une hausse des taux de 4 %.

- La taxe sur la consommation finale d'électricité pour un montant de **400 000€**
- La Taxe Locale Publicité Enseignes est prévue pour un montant de **120 000 €**.
- Les rôles complémentaires : **46 000 €**

Chapitre 74- Dotations et participations : 1 251 735€

- Subventions notamment de la Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne pour les secteurs enfance, jeunesse et petite enfance : 932 250 €
- Compensation au titre des exonérations de taxes foncières : 202 000€
- Subventions du Département de l'Essonne et de l'Etat : 50 820 €
- Dotation Etat pour les titres sécurisés (CNI, passeports) : 26 000€
- Fonds de compensation de la TVA : 22 000€
- Remboursement taxe trop versée électricité :18 000€

Chapitre 75-Autres produits de gestion courante : 154 060 €

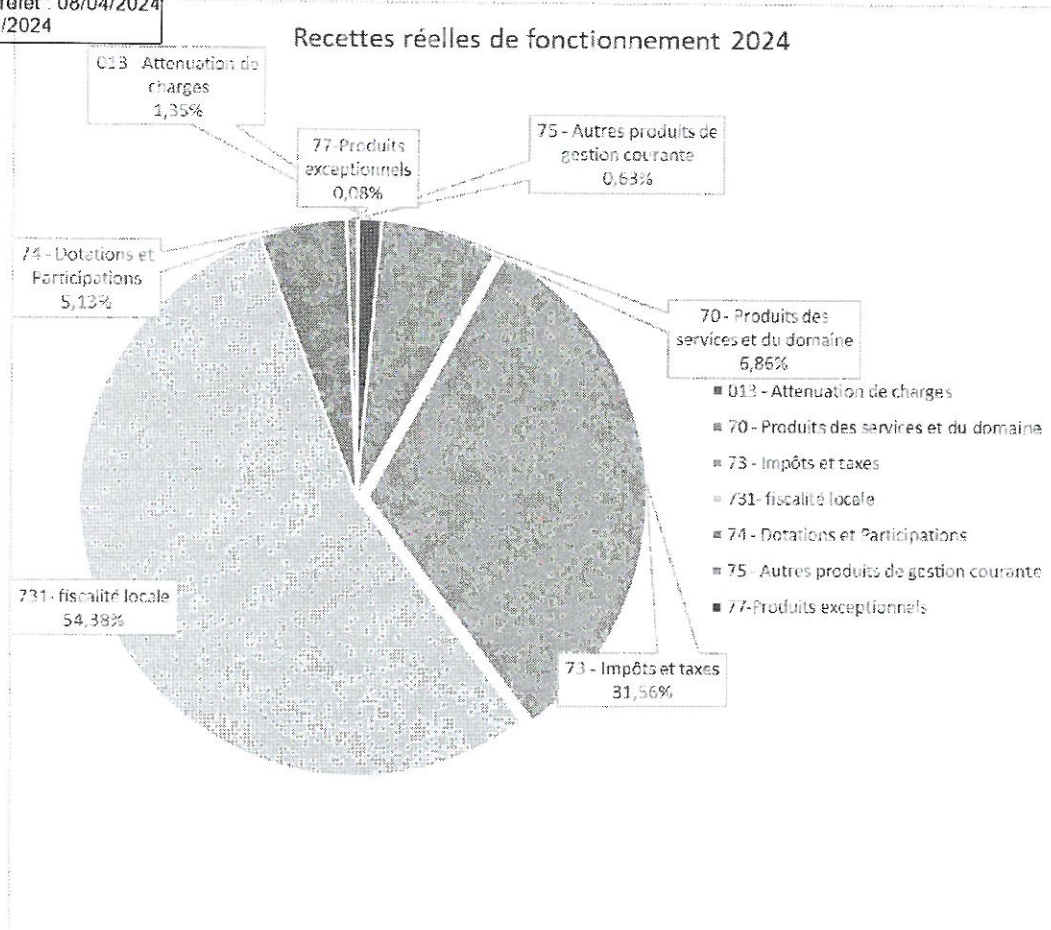
- recettes des revenus de locations immobilières : 101 110 €.
- recettes de remboursements divers : 52 950 € pour les remboursements de sinistres en cours

Chapitre 77-Produits exceptionnels : 20 000€

Ce chapitre regroupe une prévision pour des écritures liées à des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

Chapitre 042-Opération d'ordre de transfert entre sections : 454 000€

Il convient d'amortir certaines subventions reçues dans le cadre du financement de nos projets.



Les recettes précitées permettent de financer les dépenses suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	4 797 364,00 €	5 197 330,99 €
012	Charges de personnel	10 949 244,00 €	11 279 230,00 €
014	Atténuations de produits (SRU, FPIC, FSRIF)	230 000,00 €	192 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	5 505 546,00 €	5 670 857,02 €
66	Charges financières	538 376,92 €	530 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	18 000,00 €	105 000,00 €
042	Dotations aux amortissements	961 929,08 €	937 000,00 €
023	Virement à la section d'investis.	489 012,00 €	944 076,99 €
TOTAL		23 489 472,00 €	24 855 495,00 €

Zoom sur les dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 011-Charges à caractère général : 5 197 330.99 €

- Les crédits progressent dans ce chapitre en raison de l'augmentation des dépenses impactées par l'inflation en 2023 et qui continueront à être impactées en 2024.

Dans ce chapitre figurent l'ensemble des crédits correspondant aux projets présentés dans le ROB.

Chapitre 012-Charges de personnel : 11 279 230.00 €

L'augmentation des dépenses de personnel résulte de :

- 85 500 euros d'impact année entière des recrutements réalisés au dernier trimestre 2023 (responsable jeunesse, 2 ATSEM suite à l'ouverture de 2 classes)
- 30 000 euros liés à l'augmentation des charges pour la CNRACL et l'assurance chômage des agents non titulaires
- 16 000 euros pour les visites médicales mises en place en avril 2023
- 102 000 euros correspondant à la revalorisation de 5 points d'indice appliquée au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des agents
- 42 000 euros pour les avancements d'échelon 2024
- 54 000 euros pour les recrutements des policiers municipaux et ASVP et pour un régisseur à la salle des fêtes programmés sur l'année 2024

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 192 000.00 €

La contribution SRU a été notifiée pour 78 000 euros. Le FPIC est prévu à hauteur de 2024 soit 114 000 euros.

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante : 5 670 857.02 €

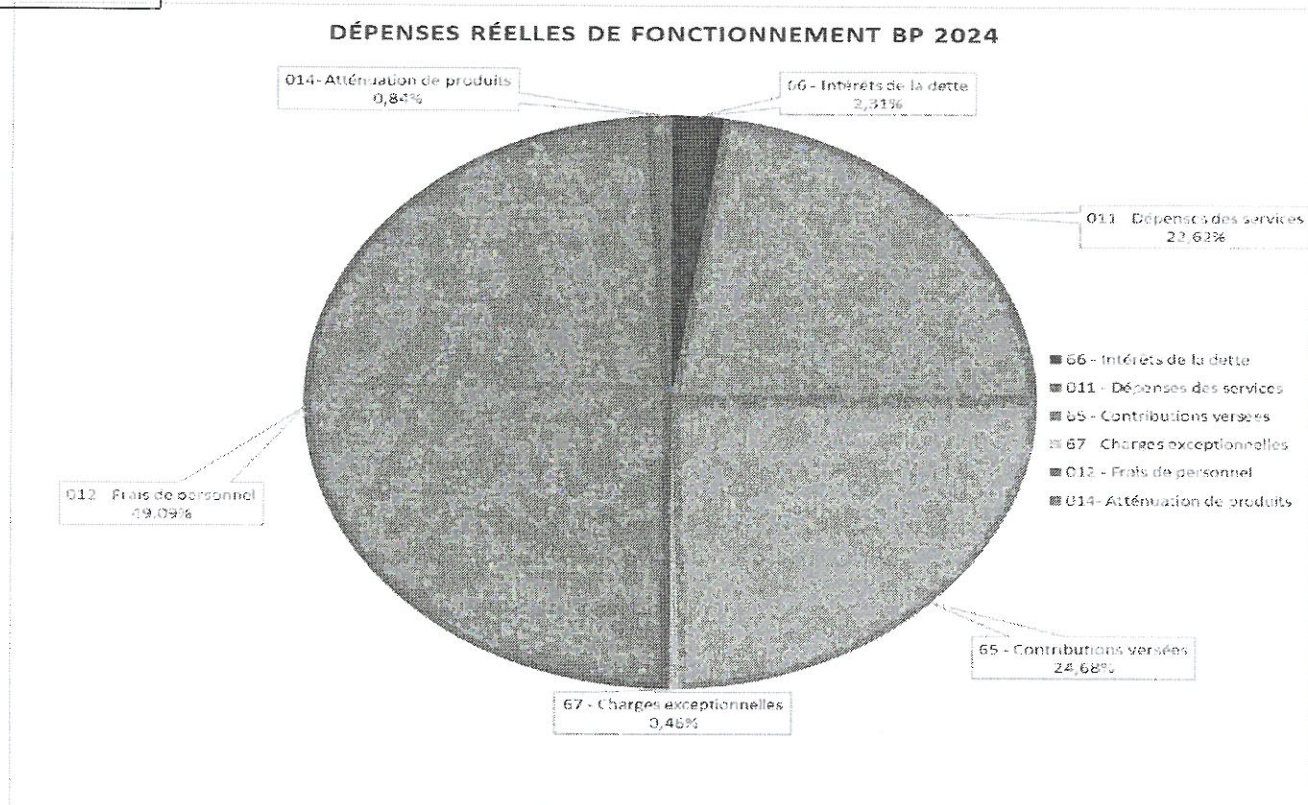
Ce chapitre concentre l'ensemble des crédits prévus pour les contributions versées par la commune à ses partenaires telles que :

- la contribution correspondant aux charges transférées à Grand Orly Seine Bièvre : 4 219 356 € (la partie « socle » augmentant de 3,9 %)
- les subventions versées aux associations : 469 000 €
- la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale qui lutte contre l'exclusion, impulse des actions d'animation, de soutien ou encore d'accès et maintien dans un logement à l'échelon local : 347 000 € ;
- la contribution à l'école Saint Joseph pour 106 170 €
- la contribution annuelle à la Caisse des écoles de la ville : 86 839.02 €
- des redevances de licences informatiques de la ville pour 119 050 €

Chapitre 66-Charges financières : 530 000 €

Ce chapitre enregistre l'estimation des intérêts de la dette pour l'exercice 2024.

Chapitre 67-Charges exceptionnelles : 105 000 € pour le remboursement de la TAM (Taxe d'Aménagement) reçue en double suite à une erreur de la DGFIP



C- Les grandes masses budgétaires en investissement

La section d'investissement retrace les crédits pour des opérations non usuelles, ponctuelles et de nature à modifier la consistance du patrimoine communal. Elle s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de **5 301 753.61€**.

Le ROB annonçait la vente de l'espace Charcot pour contribuer au financement de la future halle multi activités Mandela en cours d'étude. La promesse de vente n'étant pas signée à la date de vote du budget primitif 2024, la recette sera inscrite dans une décision modificative ainsi que les dépenses de construction qu'elle financera.

Ce chiffre comprend les Restes à Réaliser 2023 pour 948 341,40 euros en recettes et 981 634.37 euros en dépenses.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2023	BP 2024	reports de crédits	BP TOTAL
021	Virement de la section de fonct.	489 012,00 €	944 076,99 €	0,00 €	944 076,99 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	630 500,00 €	420 000,00 €	0,00 €	420 000,00 €
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	0,00 €	1 762 835,22 €	0,00 €	1 762 835,22 €
13	Subventions d'investissement	630 530,00 €	279 500,00 €	948 341,40 €	1 227 841,40 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Cessions d'immobilisations	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts	961 929,08 €	937 000,00 €	0,00 €	937 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		4 111 971,08 €	4 353 412,21 €	948 341,40 €	5 301 753,61 €

Afin de financer nos projets d'investissements, il a été décidé d'affecter les crédits excédentaires de la section de fonctionnement selon les modalités suivantes :

- chapitre 021 : le virement de l'excédent prévisionnel 2024 de la section de fonctionnement en vue du financement des futures dépenses d'équipement (autofinancement) : 944 076,99€.
- chapitre 10 : le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 762 835,22€ correspondant à la reprise des résultats 2023. Le choix a été fait d'affecter la totalité du résultat sur le compte 1068 afin de financer les investissements.

Les principales autres recettes d'investissement 2024 concernent :

- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée : 220 000 € qui correspond aux investissements de l'année 2022 (chap 10).
- la taxe d'aménagement : 200 000 € qui diminue pour tenir compte du décalage dû à la modification du mode de perception puisque cette taxe est désormais perçue à l'achèvement des travaux et non plus avec des acomptes en cours de travaux (chap 10).
- les subventions d'investissement financées par la Métropole du Grand Paris pour les travaux du parc Saint Michel pour 110 000 euros (1^{ère} phase) et une 1^{ère} partie de la subvention du Département dans le cadre du contrat Terre d'avenir pour les travaux de la salle multi activités Mandela pour 85 000 euros. (chap 13)
- les amortissements des immobilisations patrimoniales : 937 000€ (chap 040)

Les restes à réaliser 2023 concernent en totalité les reports des subventions non perçues en 2023.

Les recettes d'investissement permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2023	BP 2024	reports de crédits	BP TOTAL
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	292 220,08	0,00 €	292 220,08 €
16	Remboursement d'emprunts	1 771 623,00 €	1 777 100,00	0,00 €	1 777 100,00 €
20	Immobilisations incorporelles	215 230,00 €	39 794,00	18 381,74 €	58 175,74 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 113 066,08 €	1 258 865,16	547 058,89 €	1 805 924,05 €
23	Immobilisations en cours	450 000,00 €	488 700,00	416 193,74 €	904 893,74 €
	Opérations d'équipement	560 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations	0,00 €	9 440,00	0,00 €	9 440,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts	2 052,00 €	454 000,00	0,00 €	454 000,00 €
042	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		4 111 971,08 €	4 320 119,24	981 634,37 €	5 301 753,61 €

Outre le remboursement annuel du capital de la dette de 1 777 100€, l'amortissement des subventions reçues antérieurement pour 454 000€ et la reprise du solde d'exécution 2023 de 292 220.08€, les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 778 433.53€ dont :

Les restes à réaliser 2023 impactent les chapitres 20, 21 et 23 pour 981 634.37€.

Les dépenses d'investissement au titre de 2024 s'élèvent à 1 796 799.16€ dont :

- la première phase des travaux de rénovation du parc Saint Michel pour 310 000 euros
- la création d'un édicule sur le parvis du bâtiment Saint Michel pour 55 000 euros et la réparation du mur de clôture de son parc pour 50 000 euros
- la poursuite du programme de vidéoprotection pour 137 000€
- le solde des travaux, l'équipement de la cuisine et le mobilier du restaurant de la maternelle des hirondelles pour 370 000 euros
- les travaux de gros entretien dans les écoles pour 102 200 €
- l'acquisition de matériel informatique dont 2 serveurs sont atteints par la limite d'âge et de maintenance pour 123 154 €

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal de voter le budget primitif 2024 chapitre par chapitre.